

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02750

Numéro SIREN : 438 848 939

Nom ou dénomination : 3 BAIES

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/043149

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 BAIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZI GRANGE EGLISE 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 8 8 4 8 9 3 9 0 0 0 2 3		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/01/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 366	AG	18 183	5 182
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	49 574	AO	49 574	
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	99 485	AS	66 968	32 517
		Autres immobilisations corporelles	AT	156 956	AU	105 640	51 316
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	10 700	BI		10 700
TOTAL (II)		BJ	340 082	BK	240 366	99 716	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 168 701	BM		1 168 701
		En cours de production de biens	BN	1 021 684	BO		1 021 684
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 692	BW		4 692
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 831 132	BY	27 971	1 803 161
		Autres créances (3)	BZ	1 756 460	CA		1 756 460
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	686 924	CG		686 924
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 983	CI		17 983
TOTAL (III)		CJ	6 487 579	CK	27 971	6 459 608	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 827 662	1A	268 338	6 559 324	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
				(3) Part à plus d'un an		CR	
						37 233	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 BAIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	82 167	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	90 407	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	216 574	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	500 397	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 325 226	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 037 086	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 941 479	
	Dettes fiscales et sociales			DY	469 466	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	29 092	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	40 000	
TOTAL (IV)			EC	6 342 749		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 559 324		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 805 662
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	397	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 BAIES							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	15 983 236	FE		FF	15 983 236	
		FG	203 589	FH		FI	203 589	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 186 826	FK		FL	16 186 826	
	Production stockée*					FM	(77 445)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	15 590	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 178	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 902	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16 136 053
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 695 755	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(142 810)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 863 442	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 949	
	Salaires et traitements*					FY	906 101	
	Charges sociales (10)					FZ	433 234	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	37 217
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	864	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 821 754
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	314 298	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	231 781	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(232 000)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	82 298	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3 BAIES										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	38 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	38 333	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	987	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	17 204	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	18 192	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	20 141
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	12 032
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	16 406 167
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	16 315 760
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	90 407
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP		
		- Crédit-bail immobilier							HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ	6 913	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK	40 323	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX	38 500	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							AI	3 242	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires			A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales							987			
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							17 204			
	Produits des cessions d'éléments d'actif								38 333		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3 BAIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023, dont le total est de 6 559 324 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 407 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %

Règles et méthodes comptables

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

3 BAIES
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE (69590) - ZI La Grange Eglise
438.848.939 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 7 JUILLET 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRESENTEE A L'ASSEMBLEE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, et constatant que le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2023 fait apparaître un bénéfice de 90.407,38 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - une somme de 90.000,00 euros sera distribuée aux associés, à titre de dividendes | 90.000,00 € |
| - le solde, soit la somme de 407,38 euros sera viré au compte "Autres Réserves", dont le montant se trouvera ainsi porté de 82.167,35 euros à 82.574,73 euros | 407,38 € |

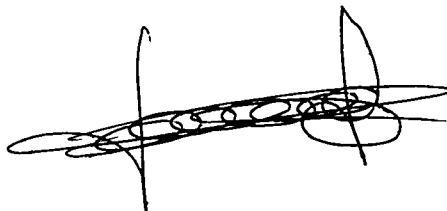
Le dividende net global mis en distribution sera ainsi de 90.000,00 euros, soit 11,25 euros pour chacune des 8.000 actions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que le dividende global mis en distribution ne sera pas éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° dudit code.

Ce dividende sera mis en distribution à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT





3 BAIES - SAS

Lieu-dit le Colombier
Zone industrielle Grange Eglise Sud
69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
SIREN 438 848 939

—
LYON DARDILLY
2 place du Paisy
BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99
E-mail. firex@firex.fr

www.firex.fr

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/01/2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels





3 BAIES - SAS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société 3 BAIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 BAIES relatifs à l'exercice clos le 31/01/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/02/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les postes « créances clients et comptes rattachés » et « autres créances » représentent respectivement un montant net de 1 803 milliers d'euros et 1 756 milliers d'euros. Dans le cadre de nos contrôles, nous nous sommes notamment assurés de la réalité et de la correcte évaluation de ces postes. Une information concernant la méthode de valorisation de ces créances figure dans l'annexe des comptes annuels.

Nous nous sommes également appliqués à vérifier la correcte évaluation des « dettes fournisseurs et comptes rattachés » qui représentent dans les comptes un montant de 2 941 milliers d'euros.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dardilly, le 22/06/2023

Le commissaire aux comptes
FIREX AUDIT

Frédéric LAMBERT



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FIREX AUDIT

Bilan Actif
Commissaire aux comptes

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2023	Net 31/01/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 366	18 183	5 183	3 404
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 574	49 574		147
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 486	66 969	32 517	36 420
Autres immobilisations corporelles	156 957	105 641	51 316	42 348
Immobilisations corporelles en cours				15 000
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 700		10 700	10 700
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	340 083	240 367	99 716	108 019
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 168 701		1 168 701	1 025 891
En-cours de production (biens et services)	1 021 685		1 021 685	1 099 130
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 693		4 693	15 314
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 831 133	27 972	1 803 161	1 717 013
Autres créances	1 756 460		1 756 460	1 490 780
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	686 924		686 924	400 168
Charges constatées d'avance (3)	17 983		17 983	28 917
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 487 580	27 972	6 459 608	5 777 212
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 827 663	268 338	6 559 324	5 885 231
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			37 234	41 379

FIREX AUDIT
Bilan Passif
Commissaire aux comptes

	31/01/2023	31/01/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	82 167	81 347
Report à nouveau		-37 318
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	90 407	119 139
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	216 575	207 167
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	500 398	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 325 227	1 546 904
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 037 087	983 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 941 479	2 813 638
Dettes fiscales et sociales	469 467	310 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 093	
Produits constatés d'avance	40 000	24 000
TOTAL DETTES	6 342 750	5 678 064
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 559 324	5 885 231
(1) Dont à plus d'un an (a)	500 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 805 663	4 694 664
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	398	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

FIREX AUDIT

Compte de Résultat

Commissaire aux comptes

	31/01/2023	31/01/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	15 983 237	15 686 546
Production vendue (services)	203 589	332 966
Chiffre d'affaires net	16 186 826	16 019 513
Dont à l'exportation		
Production stockée	-77 445	115 101
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	15 591	7 645
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 179	31 864
Autres produits	5 903	6 128
Total I	16 136 053	16 180 251
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 695 756	6 038 620
Variations de stock	-142 811	-307 467
Autres achats et charges externes (a)	8 863 443	8 638 175
Impôts, taxes et versements assimilés	27 949	31 542
Salaires et traitements	906 101	869 798
Charges sociales	433 235	449 759
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	37 217	32 807
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	865	34 332
Total II	15 821 755	15 787 566
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	314 299	392 685
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	6 914	1 996
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	224 867	225 380
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	231 781	227 376
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	463 782	486 288
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	463 782	486 288
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-232 000	-258 912
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	82 298	133 774

FIREX AUDIT

Compte de Résultat (suite)

Commissaire aux comptes

	31/01/2023	31/01/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	38 333	20 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	38 333	20 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	987	135
Sur opérations en capital	17 205	20 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		984
Total charges exceptionnelles (VIII)	18 192	21 119
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 141	-1 119
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 032	13 515
Total des produits (I+III+V+VII)	16 406 168	16 427 627
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 315 760	16 308 488
BENEFICE OU PERTE	90 407	119 139
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	6 914	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	40 323	14 305

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3 BAIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023, dont le total est de 6 559 324 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 407 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %

Règles et méthodes comptables

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 571	3 795		23 366
Immobilisations incorporelles	19 571	3 795		23 366
- Terrains	49 574			49 574
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 200	13 286		99 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	79 615	3 709		83 324
- Matériel de transport	17 026	17 710	4 986	29 750
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 263	7 620		43 883
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	15 000		15 000	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	283 678	42 325	19 986	306 017
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 700			10 700
Immobilisations financières	10 700			10 700
ACTIF IMMOBILISE	313 949	46 120	19 986	340 083

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 795	42 325		46 120
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 795	42 325		46 120
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 986		19 986
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 986		19 986

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 167	2 016		18 183
Immobilisations incorporelles	16 167	2 016		18 183
- Terrains	49 427	147		49 574
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 781	17 188		66 969
- Installations générales, agencements aménagement divers	55 800	6 700		62 500
- Matériel de transport	7 922	5 312	2 781	10 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 833	5 854		32 687
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	189 763	35 201	2 781	222 184
ACTIF IMMOBILISE	205 930	37 217	2 781	240 367

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 616 276 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 700		10 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 831 133	1 793 899	37 234
Autres	1 756 460	1 756 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 983	17 983	
Total	3 616 276	3 568 343	47 934
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - fact à établir	413 924
Fournisseurs - avoirs à recevoir	203 513
Etat - produits à recevoir	6 667
Int. courus à recevoir	7 027
Autres produits à recevoir	155 876
Total	787 008

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 305 663 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	398	398		
- à plus de 1 an à l'origine	500 000		296 173	203 827
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 941 479	2 941 479		
Dettes fiscales et sociales	469 467	469 467		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 354 320	1 354 320		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
Total	5 305 663	4 805 663	296 173	203 827
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 325 227			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact non parvenues	1 565 672
Int. courus à payer	40 323
Etat - charges à payer	8 848
Clients - avoirs à établir	22 920
Total	1 637 763

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations mobilières	3 241		
Médecine du travail	3 602		
Maintenances	1 144		
Publicité	473		
Catalogues et imprimés	6 926		
Assurances	2 598		
Total	17 983		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Ventes	40 000		
Total	40 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/01/2023
Ventes posées	15 665 554
SAV	310 562
Autres ventes	7 121
Refacturations diverses	212 302
Primes C2E	-12 045
Sous-locations	3 333
TOTAL	16 186 826

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie BPI de 90% sur emprunt PGE	450 000
Autres engagements reçus	450 000
Total	450 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 695 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.